

NOUVEAU : LE CERTIFICAT DE RÉALISATION DÉMATÉRIALISÉ POUR LES ORGANISMES DE FORMATION

Tous les mois, via votre espace personnel, vous complétez en ligne le certificat de réalisation.

Pour une certification 100 % dématérialisée :

- 1. choisir « Je suis certificateur » dans le menu « Votre identité »
- 2. ajouter votre extrait KBIS ou la fiche SIRENE
- 3. ajouter la lettre de consentement autorisant le profil « certificateur » à utiliser le processus 100 % dématérialisé (modèle ci-dessous)
- 4. cliquer sur « Enregistrer » pour valider

À réception de ces deux documents, Transitions Pro les validera et vous pourrez alors certifier les heures en ligne avec le nouveau process 100 % dématérialisé.

Important : si vous avez créé des comptes utilisateurs, vous devez cocher la case « Certification des certificats de réalisation » dans la rubrique « Utilisateurs » de votre espace personnel.

Modèle de lettre de consentement – procédure 100 % dématérialisée

NB : Ce document est à reproduire sur votre papier entête. Il doit être complété et signé par la personne inscrite sur votre KBIS (ou par le Président, Vice-Président ou Directeur si vous n’avez pas d’extrait Kbis mais une fiche SIREN)

Je soussigné(e)

Agissant en tant que

De l’organisme de formation

Autorise le profil « certificateur » à utiliser le processus 100 % dématérialisé pour la certification de réalisation des formations effectuées.

Fait à le

Cachet de l’Organisme

Signature,

Titre du Signataire,